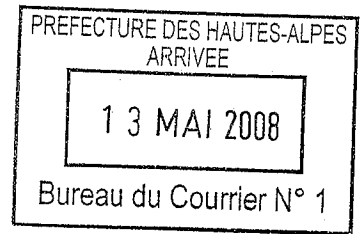


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch**

Séance du : 05 mai 2008
Convocation du : 28 avril 2008



Objet : Indemnités du Président et des Vices/Présidents

L'an deux mille huit, le 05 mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Chateauneuf d'OZE, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Monique BARTHELEMY

Etaient présents : R Fournel,, M. Barthèlemy , R Uzes, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, G. Lesbros, J-M Bermond, R Basset, M. Barbet, T. Arzailler, M Chautant, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux, P. Aubin

Excusés : Francis Reynaud
Claudette Mezière remplacée par Nadège Lombard
Fabrice Roux remplacé par Yann Delaure

Le Président Michel MESCLE informe le Conseil Communautaire des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Président et des Vices-Présidents.

Celles-ci sont fixées en fonction de l'indice brut 1015.
Pour information l'indice brut mensuel 1015 est égal à
→ 3 741.25 € au 01/03/2008.

Le Président propose au conseil pour l'année 2008, de fixer le montant des indemnités du Président et des Vice-Présidents, selon le calcul suivant :

- pour le Président :
3 741.25 (indice 1015) x 38.25 %, soit mensuellement : 1 431.02 euros
- Pour les Vice-Présidents :
3 741.25 (indice 1015) x 15.30 %, soit mensuellement : 572.41 Euros

Ces indemnités suivront l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire est invité à voter : le Président et les Vice-Présidents ne participent pas au vote.

La proposition est votée à l'unanimité

Votant : 12
Pour : 12
Contre :
Abstention :

Ainsi fait et délibéré à Chateauneuf d'OZE, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président - Michel MESCLE

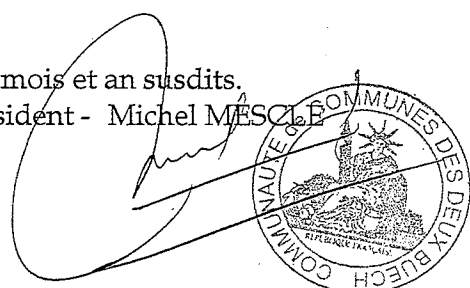


TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH

Population : 5 041 habitants

Fonction de l'élu	Nom/Prénom	Indemnité brute mensuelle en €
Président	Michel MESCLE	3 741.25 € (indice 1015) X 38.25 % = 1 431.02 €
Vice-Président	J.Claude SALLES	3 741.25 € (indice 1015) X 15.30 % = 572.41 €
Vice-Président	Roger FOURNEL	3 741.25 € (indice 1015) X 15.30 % = 572.41 €
Vice-Président	Maurice CHAUTANT	3 741.25 € (indice 1015) X 15.30 % = 572.41 €
Vice-Président	Jean-Louis PELLOUX	3 741.25 € (indice 1015) X 15.30 % = 572.41 €
Vice-Président	Patrick AUBIN	3 741.25 € (indice 1015) X 15.30 % = 572.41 €
Vice-Président	Bruno FAURE	3 741.25 € (indice 1015) X 15.30 % = 572.41 €

Date des arrêtés de délégation de fonction des Vice-Présidents

Monsieur Jean-Claude SALLES 1er Vice-Président a reçu délégation par arrêté du 14 avril 2008

Monsieur Roger FOURNEL 2ème Vice-Président a reçu délégation par arrêté du 14 avril 2008

Monsieur Maurice CHAUTANT 3ème Vice-Président a reçu délégation par arrêté du 14 avril 2008

Monsieur Jean-Louis PELLOUX 4ème Vice-Président a reçu délégation par arrêté du 14 avril 2008

Monsieur Patrick AUBIN 5ème Vice-Président a reçu délégation par arrêté du 14 avril 2008

Monsieur Bruno FAURE 6ème Vice-Président a reçu délégation par arrêté du 14 avril 2008